



## ARRÊTÉ

N°2023 / T 84

Objet :  
ARRÊTÉ DE VOIRIE

Le Maire de VIF,  
Guy GENET

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4

**VU** la délibération de l'élection de M. Guy GENET Maire de Vif en date du 20/09/2021

**VU** la pétition en date du 12 Mai 2023 par laquelle le service CAT de la Mairie, demande l'autorisation d'utiliser plusieurs voies de circulation sur le territoire communal pour l'organisation des « festivités du 13 juillet 2023 » à Vif.

**CONSIDÉRANT** que pour permettre l'organisation de cette manifestation et assurer la sécurité des personnes la réalisant, des spectateurs et des usagers des voies de circulation, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :** La place de la Libération sera entièrement réservée pour l'installation de food-trucks, jeux pour enfants et buvettes du jeudi 13 juillet à partir de 08h00 jusqu'au vendredi 14 juillet 2023 à 02h00.

**ARTICLE 2 :** La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits place de la Libération pendant l'installation et jusqu'à la fin des festivités du 13 juillet 2023. La place de la Libération sera fermée à l'aide de barrières par les agents de la Police Municipale.

**ARTICLE 3 :** Le Commandant de la brigade de Gendarmerie, Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Représentant de l'État dans le Département au titre du contrôle de légalité, affiché en Mairie et publié au recueil des actes réglementaires de la commune. Il sera également notifié à l'intéressé.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de son affichage.

Fait à VIF, le 15 mai 2023

Le Maire,

Guy GENET

Notifié à l'intéressé(e) le